



**AN 2025
25-039**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 25 juin à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mario MANCUSO
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Absente excusée :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

18/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

18/06/2025

**OBJET : ADHÉSION AU SIVOM DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE POUR LA
SECTION FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (ANIMALE ET AUTOMOBILE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée e-legalite.com

99_DE-078-217800291-20250625-DEL25_039-D

L2212-2 et L5212-1

Vu le Code de la Route et notamment les articles R325-12 à R325-52,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L211-24 et R226-12

Considérant que le SIVOM exerce des compétences susceptibles de répondre aux besoins de la commune, notamment en matière de fourrière animale et automobile,

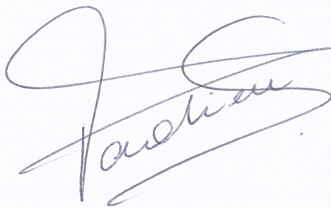
Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à cette structure intercommunale en vue de mutualiser certains services publics et d'améliorer leur gestion et de réduire les dépenses sur la section fourrière,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Travaux Espaces Verts réunie le 24 juin 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la demande d'adhésion à la compétence Fourrière animale et Fourrière automobile du SIVOM de Saint-Germain-en Laye
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

